

Jean-Luc Rossignol
37 Avenue Reille
75014 Paris

Monsieur le Préfet de Police de Paris
Monsieur Didier Lallement
Préfecture de Police de Paris
1 bis rue de Lutèce
75004 Paris

Objet : Plan de circulation du 14^{ème} arrondissement – Quartier Reille - Montsouris – Porte d'Orléans

Monsieur,

La mairie du 14^{ème} a effectué ces dernières années de nombreux aménagements des voies de circulation à proximité de la porte d'Orléans et du Parc Montsouris: Mise en sens unique de la rue Nansouty et de la rue d'Alésia, rétrécissement à une seule voie de l'avenue du Général Leclerc au niveau de la place du 25 Août 1944 ; ces deux changements sont venus s'ajouter à la mise en sens unique il y a quelques années de la rue de la Tombe Issoire. La conséquence directe est un encombrement majeur et permanent de l'avenue Reille.

J'étais présent à une réunion de quartier le 14 Octobre 2021, le sujet principal était un point d'étape de la mise en sens unique de la rue d'Alésia. Plusieurs personnes dont moi-même se sont exprimées sur la dégradation continue de leur cadre de vie et du manque de vision d'ensemble des décisions prises : Pas de modélisation des impacts et traitement des objectifs rue par rue en reportant le problème sur chacune des rues avoisinantes.

Au cours de cette réunion la Mairie du 14^{ème} a indiqué vouloir pérenniser la piste cyclable avenue du Général Leclerc. D'après mes recherches **la gestion de cette avenue est de l'autorité du préfet de Police de Paris** : « Décret n° 2017-1175 du 18 juillet 2017 fixant les axes mentionnés au III de l'article L. 2512-14 du code général des collectivités territoriales ». D'ailleurs le 30 Septembre 2017 le Préfet de Police a émis un 1^{er} avis, contraignant, demandant de garder deux voies pour l'entrée dans Paris afin de permettre la circulation des transports d'urgence et éviter la congestion de la porte d'Orléans

Il est tout à fait normal que durant cette période particulière l'urgence ait été de créer des pistes cyclables pour éviter la promiscuité dans les transports en commun et de limiter ainsi la diffusion du virus. **Cependant ce temporaire ne peut devenir du définitif.** Aussi nous vous demandons que l'avenue du Général Leclerc garde sa disposition d'avant pandémie, à savoir avec deux voies d'entrée dans Paris et une voie pour les bus partagée avec les cyclistes. Sa mise sur une voie ayant un impact fort sur l'encombrement de la Porte d'Orléans et sur les voies avoisinantes en raison des inévitables reports.

En vous remerciant à l'avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ce dossier, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations,

Jean-Luc Rossignol



P.J : Compte rendu réunion des habitants de l'avenue Reille transmis à la mairie du 14^{ème}

PS : Copie de ce courrier diffusée aux membres du Conseil de quartier Reille